

Depose te

349433

CONSEIL D'ETAT

DROIT DE
PLAIDOIRIE

N° 033851

SECTION DU CONTENTIEUX

Recours pour excès de pouvoir



Pour

La société OSYRIS MEDICAL,

Ayant son siège social sis Parc Scientifique de la Haute Borne – 60, avenue Halley – 59650 Villeneuve d’Ascq,

Pris en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Demandeur,

*Ayant pour Avocat la SCP Fabiani – Luc-Thaler,
Avocat au Conseil d’Etat et à la Cour de cassation,*

Contre

Le décret n° 2011-382 du 11 avril 2011 relatif à l’interdiction de la pratique d’actes de lyse adipocytaire à visée esthétique pris par le Premier ministre (JO du 12 avril 2011).

L’exposante défère le décret précité à la censure du Conseil d’Etat en tous les chefs qui lui font grief, pour vice de procédure, erreurs de fait, erreurs de droit, erreurs de qualification juridique des faits et détournement de pouvoir.

SCP Fabiani – Luc-Thaler

Avocat au Conseil d’Etat et à la Cour de cassation

197, bd Saint-Germain – 75007 Paris

Téléphone : 01 42 84 22 22 – Télécopie : 01 42 84 32 22

Société OSYRIS MEDICAL – Recours pour excès de pouvoir formé contre le décret n°2011-382 du 11 avril 2011

N/Réf. : dossier n°12874